

**La Présidente
du Syndicat des Montagnes
de l'Ariège**

DECISION n°2025-03

MARCHE PUBLIC DE SERVICES - ASSURANCE IARD SMSSMHA 2026-2027

Vu l'article L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°12 du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Montagnes de l'Ariège réuni le 10 septembre 2025, par laquelle l'Assemblée délibérante donne pouvoir à Madame la Présidente du Syndicat des Montagnes de l'Ariège pour prendre toute décision concernant la passation des marchés publics et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans les conditions suivantes :

- Pour les marchés de fournitures et de services dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées telles que prévues par le Code de la commande publique ;
- Pour les marchés de travaux dont le montant est inférieur ou égal à 700 000 euros HT.

Vu le rapport d'analyse des offres et leur classement.

La présente décision a pour objet l'attribution du marché en assurance IARD SMSSMHA 2026-2027.

Article 1 : Il a été décidé d'approuver l'attribution du marché susnommé, selon les caractéristiques suivantes :

Objet du marché	Marché en assurance IARD SMSSMHA 2026-2027, alloti. Lot 1 : Dommages aux biens Lot 2 : Responsabilité civile Lot 3 : Flotte Lot 4 : Protection juridique Les variantes libres sont autorisées. Les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) sont définies à l'acte d'engagement pour chaque lot. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier sur tout ou partie de l'offre.
Procédure	Procédure adaptée
Durée du marché	2 ans
Estimations	Lot 1 - Dommages aux biens : 35 000 € TTC Lot 2 - Responsabilité civile : 23 000 € TTC

	<p>Lot 3 – Flotte : 20 000 € TTC</p> <p>Lot 4 - Protection juridique : 2 000 € TTC</p>																												
Envoi à la publication de l'AAPC	01/09/2025																												
Remise des offres	13/10/2025 à 14h00																												
Dépôt Offres	Nombre : 1 dépôt pour 2 offres																												
Critères de jugement des offres	<table border="1"> <tr> <td>Libellé</td> <td>%</td> </tr> <tr> <td>1 – Prix (NP)</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>2 - Valeur technique (NVT)</td> <td>55</td> </tr> <tr> <td>3 - Gestion des dossiers (NGD)</td> <td>10</td> </tr> </table>	Libellé	%	1 – Prix (NP)	35	2 - Valeur technique (NVT)	55	3 - Gestion des dossiers (NGD)	10																				
Libellé	%																												
1 – Prix (NP)	35																												
2 - Valeur technique (NVT)	55																												
3 - Gestion des dossiers (NGD)	10																												
Classement des offres	<p>Tableau de notation, avant la phase de négociation :</p> <p><u>Lot 1 : Dommages aux biens</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Candidat</th> <th>AXA – Agence Arséguel-Bonnel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Classement</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Montant TTC</td> <td>35 000,75€</td> </tr> <tr> <td>Note finale /20</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Note prix (35%)</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Note valeur technique (55%)</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Gestion des dossiers (10%)</td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Lot 2 : Responsabilité civile</u> Infructueux.</p> <p><u>Lot 3 : Flotte</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Candidat</th> <th>AXA – Agence Arséguel-Bonnel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Classement</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Montant TTC</td> <td>13 971,94 €</td> </tr> <tr> <td>Note finale /20</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Note prix (35%)</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Note valeur technique (55%)</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Gestion des dossiers (10%)</td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table>	Candidat	AXA – Agence Arséguel-Bonnel	Classement	1	Montant TTC	35 000,75€	Note finale /20	20	Note prix (35%)	7	Note valeur technique (55%)	11	Gestion des dossiers (10%)	2	Candidat	AXA – Agence Arséguel-Bonnel	Classement	1	Montant TTC	13 971,94 €	Note finale /20	20	Note prix (35%)	7	Note valeur technique (55%)	11	Gestion des dossiers (10%)	2
Candidat	AXA – Agence Arséguel-Bonnel																												
Classement	1																												
Montant TTC	35 000,75€																												
Note finale /20	20																												
Note prix (35%)	7																												
Note valeur technique (55%)	11																												
Gestion des dossiers (10%)	2																												
Candidat	AXA – Agence Arséguel-Bonnel																												
Classement	1																												
Montant TTC	13 971,94 €																												
Note finale /20	20																												
Note prix (35%)	7																												
Note valeur technique (55%)	11																												
Gestion des dossiers (10%)	2																												

	<u>Lot 4 : Protection juridique</u> Infructueux.													
Phase de négociation	Concernant les lots n° 1 et n°3, une phase de négociation a été initiée avec le candidat AXA – Agence Arséguel-Bonnel. Elle a porté sur la nature et l'étendue des garanties et des franchises, ainsi que sur les conditions tarifaires des prestations. A l'issue de cette phase, le candidat a indiqué maintenir son offre.													
Motivation synthétique du choix	Les offres financières sont pour l'une égale, pour l'autre inférieure aux estimations de l'administration et les caractéristiques techniques répondent aux besoins de l'acheteur.													
Attribution du marché	<p>- Attribue :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>LOTS</th> <th>CANDIDAT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 1 : Dommages aux biens</td> <td>AXA – Agence Arséguel-Bonnel</td> </tr> <tr> <td>Lot 3 – Flotte</td> <td>AXA – Agence Arséguel-Bonnel</td> </tr> </tbody> </table> <p>- Déclare sans suite :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>LOTS</th> <th>MOTIFS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 2 - Responsabilité civile</td> <td>Infructuosité</td> </tr> <tr> <td>Lot 4 - Protection juridique</td> <td>Infructuosité</td> </tr> </tbody> </table>		LOTS	CANDIDAT	Lot 1 : Dommages aux biens	AXA – Agence Arséguel-Bonnel	Lot 3 – Flotte	AXA – Agence Arséguel-Bonnel	LOTS	MOTIFS	Lot 2 - Responsabilité civile	Infructuosité	Lot 4 - Protection juridique	Infructuosité
LOTS	CANDIDAT													
Lot 1 : Dommages aux biens	AXA – Agence Arséguel-Bonnel													
Lot 3 – Flotte	AXA – Agence Arséguel-Bonnel													
LOTS	MOTIFS													
Lot 2 - Responsabilité civile	Infructuosité													
Lot 4 - Protection juridique	Infructuosité													

Article 2 : Madame la Présidente du Conseil départemental est autorisée à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente décision, notamment à signer ledit marché.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

La PRESIDENTE,

Christine TEQUI

